



## AVIS PUBLIC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**QUE :** Le règlement portant le numéro 373 et ayant pour objet la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a été adopté lors d'une séance ordinaire du conseil municipale tenue le 29 mars 2023.

Toute personne intéressées peut prendre connaissance au bureau municipal situé au 119 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs pendant les heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs  
Ce quatre (5<sup>e</sup>) jour du mois de avril 2023.

---

Lise Lapointe  
Directrice générale